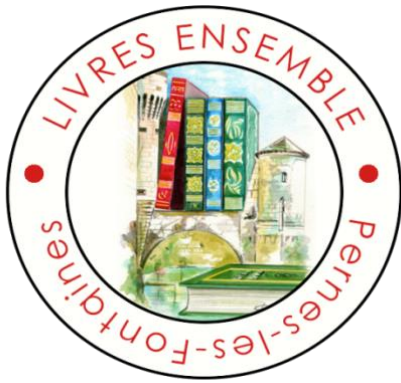




Chers Exposants,

En rassemblant 45 exposants pour sa 22^e édition, en 2025, le Jeudi de l'Ascension à Pernes a confirmé qu'il était devenu un rendez vous régional incontournable pour tous les amateurs de Livres anciens et d'occasion de notre région.

Pour cette 23^e édition, notre Association poursuit son effort de communication auprès des radios, de la presse régionale et sur internet et les réseaux sociaux.

Notre association apportera comme chaque année une attention particulière à la qualité de la présentation des stands.

Espérant vous compter parmi nos exposants, vous trouverez ci-joint les éléments nécessaires à votre inscription.

Au plaisir de se retrouver le 14 MAI 2026 autour d'une même passion : le Livre

Le président

Hervé HEYTE

POUR DES PROBLEMES DE SECURITE ET D'ORGANISATION, NOUS DEVONS LIMITER LE NOMBRE D'EXPOSANTS A 60, A REPARTIR ENTRE 45 PROFESSIONNELS ET 15 COLLECTIONNEURS. MERCI DE NOUS FAIRE PARVENIR AU PLUS VITE VOTRE REPONSE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT. LES INSCRIPTIONS SE FAISANT UNIQUEMENT A RECEPTION DE CES ELEMENTS



BULLETIN D'INSCRIPTION
23° EDITION JOURNEE DU LIVRE ANCIEN ET D'OCCASION
JEUDI 14 MAI 2026
PERNES LES FONTAINES 84210

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

N° DE TELEPHONE :

ADRESSE E-MAIL :

N° DE CARTE PROFESSIONNELLE :

EXTRAIT KBIS DE MOINS DE TROIS MOIS

ATTESTATION ASSURANCE

Ou N° DE CARTE D'IDENTITE (pour les amateurs) :

JE RESERVE ML

SOIT : x 35 €

(possibilité de réserver 2 emplacements maximum pour les exposants professionnels) * Voir PS.
RESERVATION D'UN SEUL EMPLACEMENT SOUS LES ARBRES LE LONG DE LA NESQUE

JE REGLE CI-JOINT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE « ASSOCIATION LIVRES ENSEMBLE »
LA SOMME DE

J'ACCEPTE LES TERMES DU REGLEMENT DE LA MANIFESTATION - ANNEXE CI-JOINTE –

A

le

SIGNATURE

À RETOURNER AVANT LE 12 AVRIL 2026 À : ASSOCIATION LIVRES ENSEMBLE
BP 54 84210 PERNES LES FONTAINES
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES AU 06.72.91.89.75
e-mail : association livresensemble@gmail.com site : www.livresensemble.com

***PS : dans la mesure du possible, nous conservons aux exposants les emplacements occupés lors de la dernière édition. Dans le cas où un exposant souhaite passer d'un emplacement – qu'il occupait l'année dernière – à deux emplacements, nous ne pouvons lui assurer dans ce cas de conserver la même situation.**

RÈGLEMENT 23° EDITION

JOURNEE DU LIVRE ANCIEN ET D'OCCASION

Jeudi 14 mai 2026

Article 1 : La participation à cette journée du livre est ouverte en priorité aux professionnels et aux collectionneurs.

Seuls les objets liés au thème du marché seront acceptés.

Article 2 : Ont la qualité d'exposant les personnes physiques et morales dont le bulletin de réservation est parvenu dûment rempli et signé aux organisateurs avant le **12 avril 2026** accompagné du règlement intégral des frais d'inscription et des documents demandés. La réservation est nominative et se fait sous réserve des places disponibles.

Article 3 : La participation à cette manifestation est soumise aux textes légaux en vigueur réglementant les activités de cette nature.

Article 4 : les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables, en cas de vol, pertes, accident, etc...

Ils déclinent également toute responsabilité vis à vis des exposants quant à leur situation juridique et fiscale. En outre chaque exposant doit être couvert par un contrat responsabilité civile en cours de validité.

Article 5 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou le bon fonctionnement de la manifestation, ou ne correspondrait pas à l'objet de celle-ci, ceci sans avoir à en exposer les motifs, ni pouvoir être contraints à quelque indemnité ou remboursement d'aucune sorte.

Article 6 : Les exposants pourront installer leur stand à partir de 07heures. Les présentations se feront sur tables (non fournies) avec nappes, aucun carton de livre ne sera déposé au sol. A l'issue de l'installation, les véhicules seront déplacés et garés sur un parking proche. Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements non occupés à partir de 08h00 sans aucun remboursement.

Les horaires d'ouverture au public étant de 8 h00 à 18h00, le retrait des stands ne pourra s'effectuer qu'à partir de 18h00.

Article 7 : Les exposants inscrits n'ayant pas informé les organisateurs de leur indisponibilité le jour de la manifestation ne seront plus invités lors des prochaines éditions, ainsi que ceux n'ayant pas respecté les règles de présentation décrites à l'article 6.

Article 8 : le prix des emplacements est fixé à 35 euros pour 5 mètres linéaires. Le règlement sera prélevé la veille de la manifestation. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu après le **03 mai 2026**

Il ne sera possible de réserver qu'un seul emplacement de 5 m linéaire pour un stand situé sous les arbres le long de la Nesque.

Article 9 : En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation. Les frais de réservations versés par les exposants seraient alors intégralement remboursés.

Article 10 : Le renvoi du bulletin de participation entraîne l'acceptation totale du règlement par l'exposant.

Article 11 : l'inscription de cette manifestation ne sera effective qu'après la confirmation écrite (mail) de celle-ci par l'association.